

Permis de conduire

Démarches permis de conduire

Veillez trouver ci-dessous les informations à jour concernant les démarches pour les Titres sécurisés :

Pour mieux vous accompagner dans vos démarches retrouvez [notre notice d'information](#) pour demander un permis de conduire avec l'ANTS . Depuis novembre 2017, les préfectures n'accueillent plus de public [pour carte grise](#) et permis de conduire. Pour demander un permis de conduire, il faudra :

- **Soit passer par le site de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>**
- **Soit faire confiance à une Auto école dans votre commune pour obtenir un titre de conduite : [Cliquez ici pour connaître les Auto-écoles labellisées dans votre commune](#)**